

Le député de Sudbury (M. Frith) et le député de York-Scarborough ont tous deux mentionné le rapport «De meilleures pensions pour les Canadiens», qui a été présenté par le comité sur la réforme des pensions et déposé à la Chambre au cours de la dernière législature. Voici un extrait du rapport:

Les responsables des régimes pourraient être tenus de fournir beaucoup plus d'information aux membres et à leur conjoint. Les employeurs pourraient être obligés de donner des renseignements tous les ans sur les prestations des salariés et sur la situation financière des régimes. Les administrateurs des régimes seraient également tenus de fournir aux intéressés des renseignements au sujet de la mesure dans laquelle le fonds peut faire face à ses obligations, la liste des avoirs, les bilans actuariels, la valeur actuelle des prestations acquises à ce moment-là et d'autres données de nature semblable.

C'est essentiellement ce que le projet de loi accomplira si la Chambre des communes consent à le renvoyer à un comité où il pourra être étudié en profondeur et où des témoignages pourront être entendus sur la nécessité d'une mesure législative comme celle-là.

J'ai soutenu au départ que ce projet de loi concernait l'information. Je voudrais à présent aller au-delà de ce dont il y est question, pour aborder un ou deux autres sujets. Le député de Sudbury a parlé d'un article de M. Steve Kerstetter de la Presse canadienne, paru il y a quelques semaines. L'auteur y soutenait que les Canadiens comprenaient mal le régime de pensions au Canada. A bien examiner ce régime, la chose n'étonnera guère. Pendant de nombreuses années, composé d'un méli-mélo de dispositions, ce régime dont peuvent se prévaloir les personnes âgées à leur retraite, s'est développé peu à peu. Depuis mon arrivée dans cette enceinte en 1980, on a longuement discuté à la Chambre et partout ailleurs dans le pays de l'utilité de procéder à la réforme des pensions.

A propos de la question de l'information, l'article paru dans la Presse canadienne faisait état d'un sondage interne qui avait été commandé par le gouvernement pour connaître l'attitude des Canadiens à l'égard de leur régime de pension. J'ai l'impression que ce sondage a donné lieu à certaines mesures touchant les retraités, dont nous sommes tous au courant et que l'on retrouve dans le budget. Ces retraités ont certainement fait connaître au gouvernement leur façon de penser, sans la moindre équivoque. Les mesures que le gouvernement essayait de leur imposer avaient été prises tout à fait à tort, ou bien étaient fondées sur des renseignements erronés, et les retraités ne voulaient rien entendre.

Je pense que les mesures figurant dans le budget du 23 mai découlaient de ce sondage. Il aurait été très utile aux députés de disposer de ces renseignements afin de pouvoir exécuter le mandat dont ils ont été chargés du fait de leur élection à la Chambre des communes, soit de veiller à l'intérêt bien compris de l'ensemble des Canadiens, et notamment des contribuables et des retraités. La question ne m'intéresserait pas, par exemple, si les renseignements dont il est question dans ce projet de loi servaient à remettre en question le principe même des pensions. Toutefois, je ne pense pas que ce soit là l'objet visé par cette mesure.

Il serait extrêmement utile, je pense, que non seulement les personnes âgées, mais tous ceux qui comptent prendre leur retraite au cours des années à venir, comprennent parfaitement la structure des régimes de pension. Sans doute ces personnes

Rapports relatifs aux pensions publiques—Loi

voudront-elles utiliser les renseignements que nous demandons aujourd'hui à la Chambre des communes pour obtenir de meilleures pensions pour les Canadiens qui ont consacré leur vie au service de leur pays et qui ont parfaitement le droit de pouvoir vivre décemment lorsqu'ils seront à la retraite.

Pendant que nous parlons du coût des pensions et que nous demandons si notre pays a les moyens d'y faire face, peut-être faudrait-il aller un peu plus loin en fournissant, dans le cadre du budget, les renseignements qui n'ont pas été communiqués aux députés, par exemple en ce qui concerne le montant des impôts qui n'ont pas été perçus. Par exemple, je voudrais savoir combien de Canadiens ne payent pas leur juste part d'impôt chaque année et ne contribuent pas à la prospérité de notre pays afin que nous puissions veiller à ce que nos retraités aient un régime de pension satisfaisant.

● (1720)

Je ne suis pas d'accord avec certains arguments invoqués à la Chambre selon lesquels nos services sociaux sont devenus trop coûteux et que nous n'avons plus les moyens d'assurer des avantages sociaux satisfaisants à ceux qui en ont besoin et à qui le Parlement a décidé de les accorder. A mon avis, les arguments que nous avons entendus à cet égard sont très nébuleux et, bien souvent, tellement fallacieux qu'ils visent seulement à éviter à ceux qui ne paient pas leur juste part d'impôt d'avoir à assumer leurs responsabilités envers les citoyens du troisième âge.

Je voudrais que la Chambre obtienne plus de renseignements sur l'ensemble du budget afin que nous puissions l'examiner par rapport à ce que nous coûte la pension de vieillesse, le Régime de pensions du Canada et certains autres avantages sociaux pour lesquels les gens ont travaillé très dur pendant des années.

Je n'ai pas l'intention de participer très longuement à ce débat, car j'ai hâte que ce projet de loi soit renvoyé à un comité où je pourrais préciser quels renseignements nous désirons. Je tiens seulement à féliciter le député de York-Scarborough de nous avoir fourni l'occasion de dire quelques mots à ce sujet à la Chambre.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, il me fait bien plaisir de participer à ce débat sur le projet de loi C-255 qui, fondamentalement, vise à donner aux députés et aux Canadiens en général des informations nécessaires pour pouvoir apprécier et évaluer le service, le système social le plus important, celui des pensions canadiennes, que ce soit les pensions payées aux retraités des Forces armées, aux députés, aux juges, aux fonctionnaires fédéraux ou aux membres de la Gendarmerie royale du Canada et à d'autres.

Monsieur le Président, cela me fait particulièrement plaisir parce que cela fait des années, quand je dis des années, cela fait au moins peut-être dix ans que je cherche à connaître du gouvernement ses chiffres et quelles sont, selon le gouvernement, les sommes d'argent en jeu lorsqu'on parle des pensions, que ce soit les pensions des fonctionnaires ou les pensions des Forces armées ou de la Gendarmerie royale.